

Réduction du temps de travail et emploi

Michel Husson, janvier 2017

Ce texte reprend des contributions précédentes. Il est articulé autour de trois thématiques :

- les relations entre croissance, emploi et durée du travail sur longue période
- la correspondance entre partage du travail et répartition primaire du revenu
- une réflexion heuristique sur des scénarios alternatifs

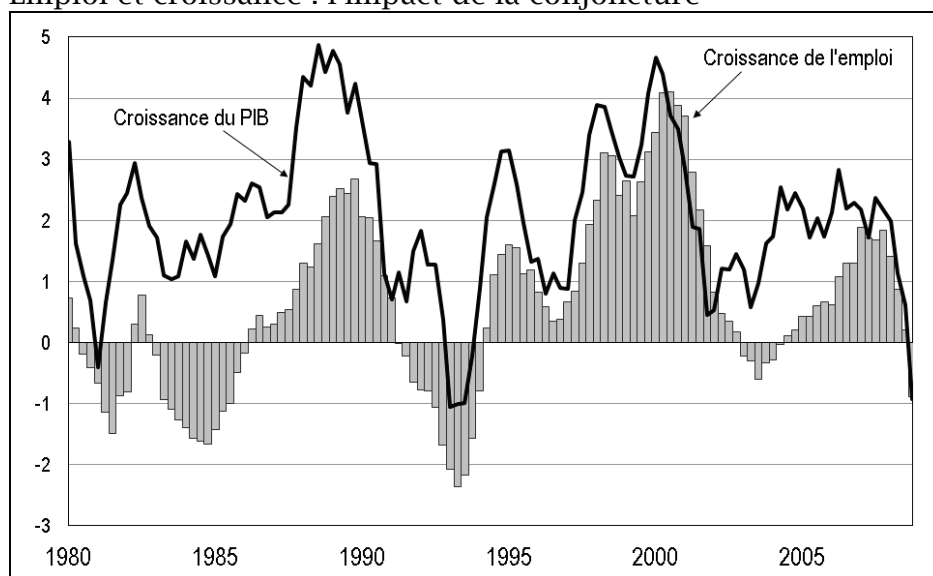
Emploi et croissance : une relation ambiguë

C'est la croissance qui fait l'emploi : à court terme, c'est une évidence. Le lien entre l'emploi et la croissance doit pourtant être discuté parce qu'il est souvent présenté dans le débat public comme un lien univoque : créer des emplois et obtenir une croissance du Pib plus rapide seraient des objectifs équivalents. Les choses sont en réalité plus complexes.

Certes l'emploi est sensible à la conjoncture : il augmente ou baisse selon que la croissance est plus ou moins rapide. Les deux courbes ne sont pas exactement semblables mais elles obéissent à la même périodicité (graphique 1). Sur les trente dernières années, on peut facilement identifier trois périodes de fortes créations d'emplois : la fin des années 1980, la fin des années 1990 et une pointe plus récente en 2006 et 2007. Dans les trois cas, ces phases de créations d'emplois sont associées à une croissance supérieure à sa tendance de long terme. Mais on observe cependant deux décalages : pour un taux croissance comparable, les créations d'emploi ont été beaucoup plus importantes à la fin des années 1990 qu'à la fin des années 1980. Sur la période récente, la reprise de la croissance à partir de 2005 semble mettre beaucoup de temps à entraîner l'emploi.

Graphique 1

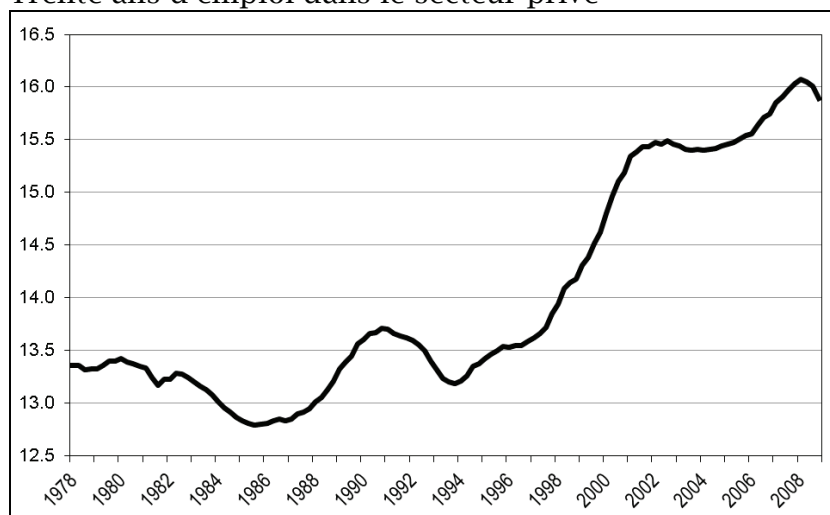
Emploi et croissance : l'impact de la conjoncture



Emploi salarié dans le secteur privé principalement non marchand ». Glissement annuel en %. Sources : Dares, Insee

Quel est l'effet à moyen terme de cette relation entre l'emploi et la croissance ? Premier constat : les effectifs du secteur privé se retrouvent en 1994 au même niveau qu'en 1978 (graphique 2).

Graphique 2.
Trente ans d'emploi dans le secteur privé



En millions. Source : Dares

Sur cette période, les créations d'emploi des années de bonne conjoncture ont donc tout juste compensé les destructions des mauvaises années. Le bilan de ces quinze années de « panne de l'emploi » est frappant : le Pib a augmenté de 40 % sans entraîner aucune création durable d'emplois. Autrement dit les 2,7 millions d'emplois créés dans le secteur privé depuis 30 ans l'ont été durant la seconde moitié de cette période, à partir de 1994. Les quinze dernières années ont connu plusieurs épisodes qu'il convient de détailler (tableau 1).

Tableau 1. Créations d'emplois et croissance 1978-2008

période		créations d'emploi			croissance annuelle
début	fin	milliers	par trimestre	contribution	
1978-I	1994-II	-98	-2	-4 %	2,1
1994-II	1997-II	400	33	15 %	1,8
1997-II	2001-II	1725	108	64 %	3,2
2001-II	2005-I	76	5	3 %	1,5
2005-I	2008-I	611	51	23 %	2,1
1978-I	2008-I	2714	23	100 %	2,2

Sources : Dares, Insee

Après la récession de 1993, l'emploi reprend avec l'activité économique à un rythme qui n'est pas sensiblement différent des cycles précédents. Puis, à partir du milieu de 1997, le rythme des créations d'emploi s'accélère et les effectifs du secteur privé augmentent de près de deux millions de personnes. Après cette embellie, l'emploi stagne à nouveau entre 2002 et 2005. Enfin, les années 2006 et 2007 sont des années de fortes créations d'emplois, avant que la situation se retourne et que la crise commence à produire ses effets.

Les données quantifiées du tableau 1 conduisent au récit suivant. La période 1994-1997 correspond à la mise en place des allègements de cotisations sociales qui auraient dû conduire à un surcroît de créations d'emplois que l'on a du mal à identifier sur la courbe des effectifs. La période qui suit correspond à l'introduction des 35 heures et elle conduit à un bond en avant de l'emploi. Il faut insister sur le caractère exceptionnel de ces quatre années. Sur l'ensemble du siècle, on ne trouve aucune période aussi courte associée à une telle progression de l'emploi ; sur les 2,7 millions d'emplois créés depuis 1978, les deux tiers (64 %) l'ont été sur la période 1997-2001. Mais surtout, les emplois ainsi créés sont des emplois pérennes, qui ont résisté au retournement de conjoncture, contrairement aux cycles précédents

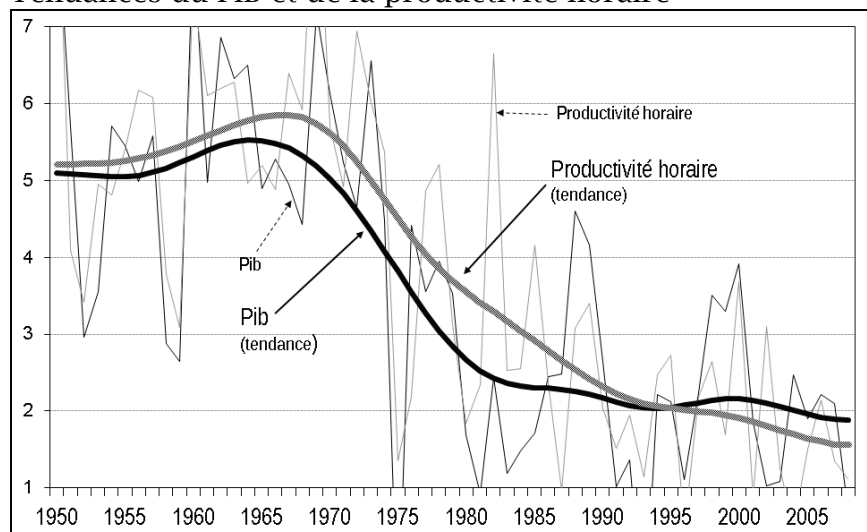
A partir du milieu de 2001, l'emploi stagne jusqu'au début de 2005 : tout se passe comme si les employeurs cherchaient à revenir sur les créations d'emplois engendrées par le passage aux 35 heures en engrangeant des gains de productivité. Mais la pression exercée sur les salariés en termes d'intensification du travail sera de fait relâchée au cours des années suivantes et les créations d'emplois retrouvent un rythme plus soutenu entre 2005 et 2007. Mais si l'on considère l'ensemble de la période 2001-2007, l'emploi aura progressé de manière conforme aux tendances passées.

Et si la croissance ne créait pas d'emplois ?

En prenant encore un peu plus de recul, il est possible d'affirmer que la croissance ne crée pas d'emplois à long terme. Cette proposition apparemment iconoclaste découle du lien étroit qui existe entre la croissance du Pib et celle de la productivité horaire (graphique 3).

Graphique 3.

Tendances du PIB et de la productivité horaire



Taux de croissance annuels (moyenne mobile). Source : Insee

La relation fonctionne d'ailleurs dans les deux sens : les gains de productivité sont un moteur de la croissance et une croissance soutenue est à son tour favorable au dégagement de gains de productivité, notamment parce qu'elle

accélère le rythme de renouvellement des équipements et favorise l'introduction de nouvelles méthodes de production. Quoiqu'il en soit la croissance de la productivité horaire suit une trajectoire très proche de celle du Pib. Or, l'emploi dépend de l'évolution relative de ces deux grandeurs : pour connaître le contenu en emploi de la croissance du Pib, il faut défalquer la progression de la productivité horaire. Si le Pib et la productivité horaire augmentent par exemple au même rythme de 5 %, le volume de travail, autrement dit le nombre total d'heures travaillées, n'augmente pas (voir annexe 1).

Or c'est ce qui tend à se produire sur les soixante dernières années. Il faut cependant distinguer deux périodes homogènes. Entre 1949 et 1974, la croissance du Pib et celle de la productivité horaire se situent à un niveau élevé, de plus de 5 % en moyenne : c'est la période qui correspond à peu près aux « Trente glorieuses » (1945-1975). Après une période de transition encadrée par les récessions de 1974-75 et de 1980-82, la croissance du Pib comme celle de la productivité horaire tendent à se stabiliser autour d'une valeur de 2 % par an qui est d'ailleurs voisine de la moyenne sur très longue période (tableau 2).

Tableau 2. Les grandes périodes de l'emploi

	1949-1974 <i>Trente glorieuses</i>	1974-1984 <i>Transition</i>	1984-2007 <i>Retour à la normale</i>
PIB	5,4	2,2	2,2
Productivité horaire	5,7	3,3	2,0
Nombre d'heures	-0,3	-1,0	0,1
Durée du travail	-0,8	-1,1	-0,6
Emploi	0,5	0,1	0,7
Population active	0,5	0,7	0,6

Taux de croissance annuels moyens en %. Source : Insee

Ce passage d'une phase de croissance exceptionnelle à une phase de croissance proche de sa tendance séculaire s'accompagne d'un ralentissement similaire de la productivité horaire. Mais il se produit avec un décalage : entre 1974 et 1984, la croissance chute à 2,2% par an, mais la productivité horaire progresse à un rythme de 3,3%. C'est ce décalage qui bloque les créations d'emplois et conduit à la montée du taux de chômage. On ne peut donc pas dire que le chômage résulte d'une accélération des gains de productivité ; ceux-ci étaient en effet bien plus élevés au cours de la période de quasi-plein-emploi.

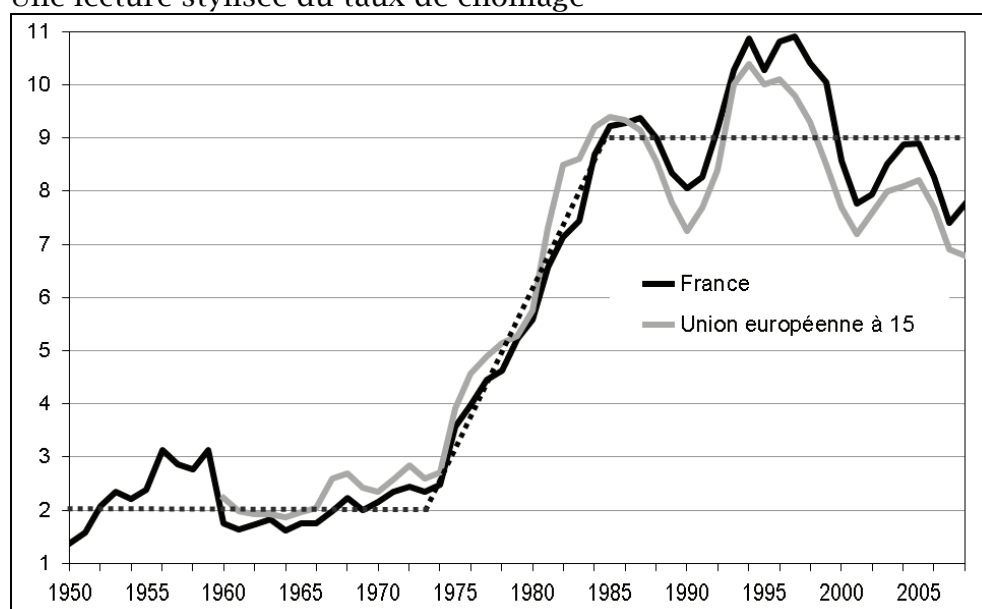
Entre 1949 et 1974, la croissance du Pib a été en moyenne de 5,4 %. Mais, la productivité horaire progressant de 5,7%, le nombre d'heures travaillées n'a pas augmenté au cours de cette période et a même reculé, passant de 45,7 à 42,3 milliards. A durée du travail constante, l'emploi aurait donc dû reculer, et c'est en fait la réduction du temps de travail qui a permis de créer des emplois sur cette période, au rythme de 0,5 % par an, suffisant pour absorber la progression de la population active et donc maintenir le taux de chômage à un niveau de quasi-plein emploi.

Le bilan de la période 1984-2007 n'est pas qualitativement différent. Certes la croissance a nettement ralenti, passant de 5,4 % durant les « Trente glorieuses » à 2,2 %. Mais la productivité du travail a elle aussi reculé, de telle sorte que le volume de travail reste à peu près constant. Le nombre d'heures travaillées augmentant très peu, c'est donc encore une fois la baisse du temps de travail qui permet de créer des emplois, à un rythme annuel de 0,7% qui est paradoxalement plus élevé que durant la période de quasi-plein-emploi.

La décennie noire

Cette périodisation se retrouve du côté du taux de chômage (graphique 4). On peut remarquer au passage que cette trajectoire n'est pas différente de la moyenne européenne même si, à partir du début des années 1990, le taux de chômage en France reste supérieur à cette moyenne.

Graphique 4
Une lecture stylisée du taux de chômage



Sources : Insee, Commission européenne.

Jusqu'à la récession de 1974, on peut parler de quasi-plein emploi puisque le taux de chômage fluctue entre 2 et 3 %. En 1974, il n'est encore que de 2,5 %. Il se met alors à augmenter inexorablement durant une décennie et franchit en 1985 la barre des 9 %. Depuis il est soumis à des fluctuations assez amples (entre 8 et 11 %) et il est plutôt orienté à la baisse, jusqu'à la crise.

Le taux de chômage a donc franchi une grande marche d'escalier entre 1974 et 1984. Cette phase de transition correspond évidemment à un rythme de créations d'emplois très faible (0,1 % par an) et largement inférieure à la progression de la population active (0,7 % par an). Dans ces conditions, l'envol du taux de chômage n'aurait pu être contenu que par une réduction de la durée du travail encore plus marquée, de l'ordre de 16 % au lieu des 10,5 % effectivement constatés.

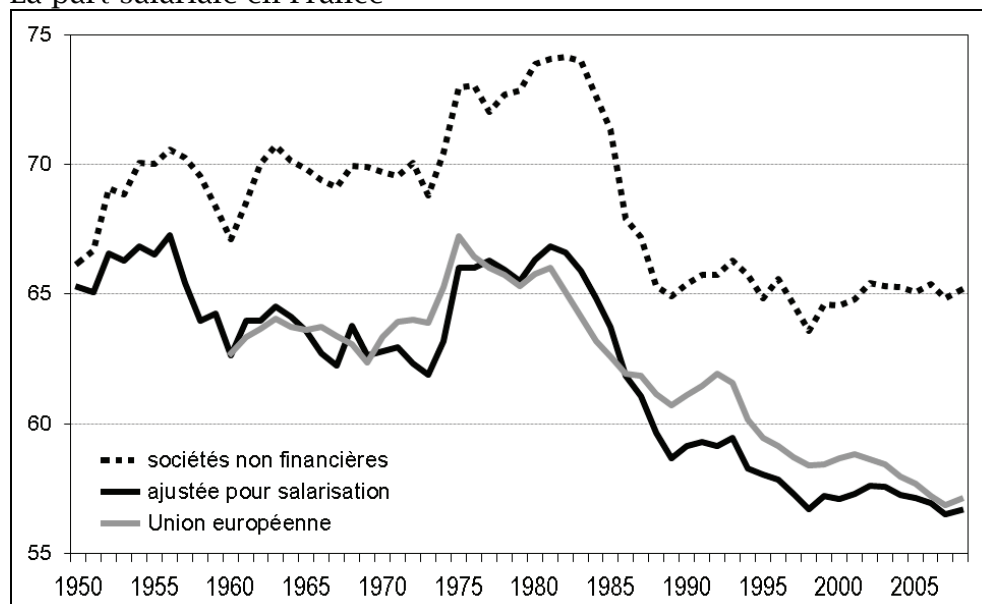
Mais il est important de souligner qu'à partir du milieu des années 1980 et jusqu'en 2008, le rythme moyen de création d'emplois est de nouveau en phase avec la progression de la population active : malgré le chômage persistant, ce sont 3,8 millions d'emplois qui ont été créés entre 1984 et 2007, soit nettement plus que les 2,4 millions créés durant la période d'expansion (1949-74). Si l'on mesure les performances du marché du travail à sa capacité à créer des emplois, on ne peut pas soutenir qu'elles sont inférieures depuis 20 ans. Tout se passe donc comme si la décennie qui a suivi la récession de 1974 a conduit à l'accumulation d'un « stock » de chômage qui va ensuite peser durablement sur la situation du marché du travail. Mais le bond en avant du chômage a permis de maîtriser l'évolution de la part salariale.

La part salariale

La part salariale est traditionnellement être mesurée de deux manières : soit par rapport à la valeur ajoutée des sociétés non financières, soit sur l'ensemble de l'économie, en attribuant conventionnellement un salaire moyen aux non-salariés. Cette seconde mesure peut être interprétée simplement comme le rapport entre le salaire moyen (par salarié) et le Pib par personne employée.

Les deux mesures présentent une évolution comparable (graphique 5). On retrouve encore les deux grandes périodes déjà identifiées : jusqu'en 1973, la part salariale est à peu près constante. La baisse observée de la part salariale ajustée dans les années 1950 découle probablement d'une surestimation du revenu des non salariés. A partir de 1989, la part salariale se stabilise à un niveau historiquement bas, et la part salariale ajustée continue même à décroître légèrement.

Graphique 5
La part salariale en France



Sources : Insee, Commission européenne.

La transition se fait en deux temps. La récession de 1974-75 conduit à un net ralentissement de la productivité, mais les salaires continuent à progresser sur

leur lancée et la part salariale augmente rapidement jusqu'à atteindre un niveau record en 1982. Ce décalage de l'ajustement salarial est d'ailleurs typique des phases de récession et on l'observe aussi à partir de la fin 2008. Face à ce dérapage, sont mises en œuvre des politiques dites de rigueur destinées à freiner la progression des salaires. Elles conduisent effectivement à un ralentissement brutal : la part salariale recule de neuf points entre 1982 et 1989 et se stabilise à un niveau historiquement bas, inférieur de 4 à 5 points à sa moyenne des années de forte expansion (tableau 3).

Tableau 3. La part salariale et ses composantes

	moyenne 1959-1973 (I)	1982	moyenne 1989-2007 (II)	delta (II) - (I)	delta (II) -1982
sociétés non financières	69,4	74,2	65,1	-4,3	-9,0
ensemble de l'économie*	63,2	66,4	57,7	-5,6	-8,8
salaires**	5,0 %		1,0 %	-3,9	
Pib par tête**	5,3 %		1,2 %	-4,0	

*corrigée pour salarisation **taux de croissance annuel moyen Source : Insee

L'histoire de la part salariale confirme le récit d'une transition entre deux régimes. Avant comme après, salaire et productivité tendent à croître à peu près à la même vitesse. Mais celle-ci a été entre-temps considérablement réduite : 5 % par an avant, environ 1 % après et la part salariale ajustée continue d'ailleurs à baisser de manière ralentie.

Le lien entre la répartition des revenus et l'emploi passe ainsi par le taux de chômage. Son augmentation a permis, durant la phase de transition, de ramener le rythme de progression des salaires vers celui, désormais ralenti, de la productivité. Ce point est la plupart du temps oublié par les études qui cherchent, sans vraiment y réussir, à expliquer le recul de la part salariale en fonction d'arguments hétéroclites (prix du pétrole, taux d'intérêt, ouverture commerciale, substitution capital-travail, etc.). L'explication centrale est beaucoup plus simple : le taux de chômage, en modifiant le rapport de forces entre capital et travail, a permis de déconnecter la progression du salaire de celle de la productivité (encadré 1).

Au début des années 1980, le théorème de Schmidt, du nom du chancelier allemand de l'époque, énonçait que « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ». Mais cette justification donnée à la baisse de la part salariale a fait long feu. Le taux de marge des entreprises s'est rétabli, mais elles n'ont pas investi plus qu'avant et ont choisi de se désendetter puis de distribuer des dividendes. En 2007, les dividendes nets versés par les entreprises représentaient 12% de leur masse salariale, contre 4 % en 1982.

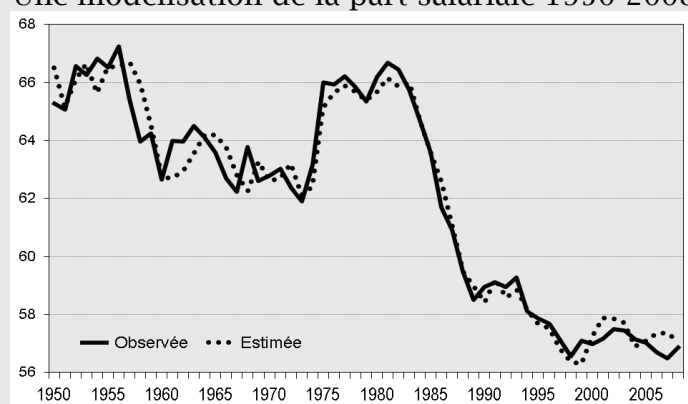
Encadré 1

Part salariale et taux de chômage: une relation économétrique

La modélisation retenue postule que la distribution des gains de productivité (PROD) est d'autant moins favorable aux salariés que le taux de chômage (U) augmente. L'évolution de la part salariale ajustée (PSAL) dépend aussi du cycle conjoncturel capté par la variation du taux de croissance de la productivité : quand la croissance accélère, la productivité augmente plus rapidement et fait baisser la part salariale. Cette formulation simple suffit à capter l'évolution à long terme de la part des salaires. L'équation économétrique s'écrit :

$$\log\text{PSAL} = + 0,90 \log\text{PSAL} (t-1) - 0,13 U. \log\text{PROD} - 0,68 \Delta\log\text{PROD} + 0,46$$

Graphique 6
Une modélisation de la part salariale 1950-2008



Le chômage comme résultat d'une insuffisante réduction du temps de travail

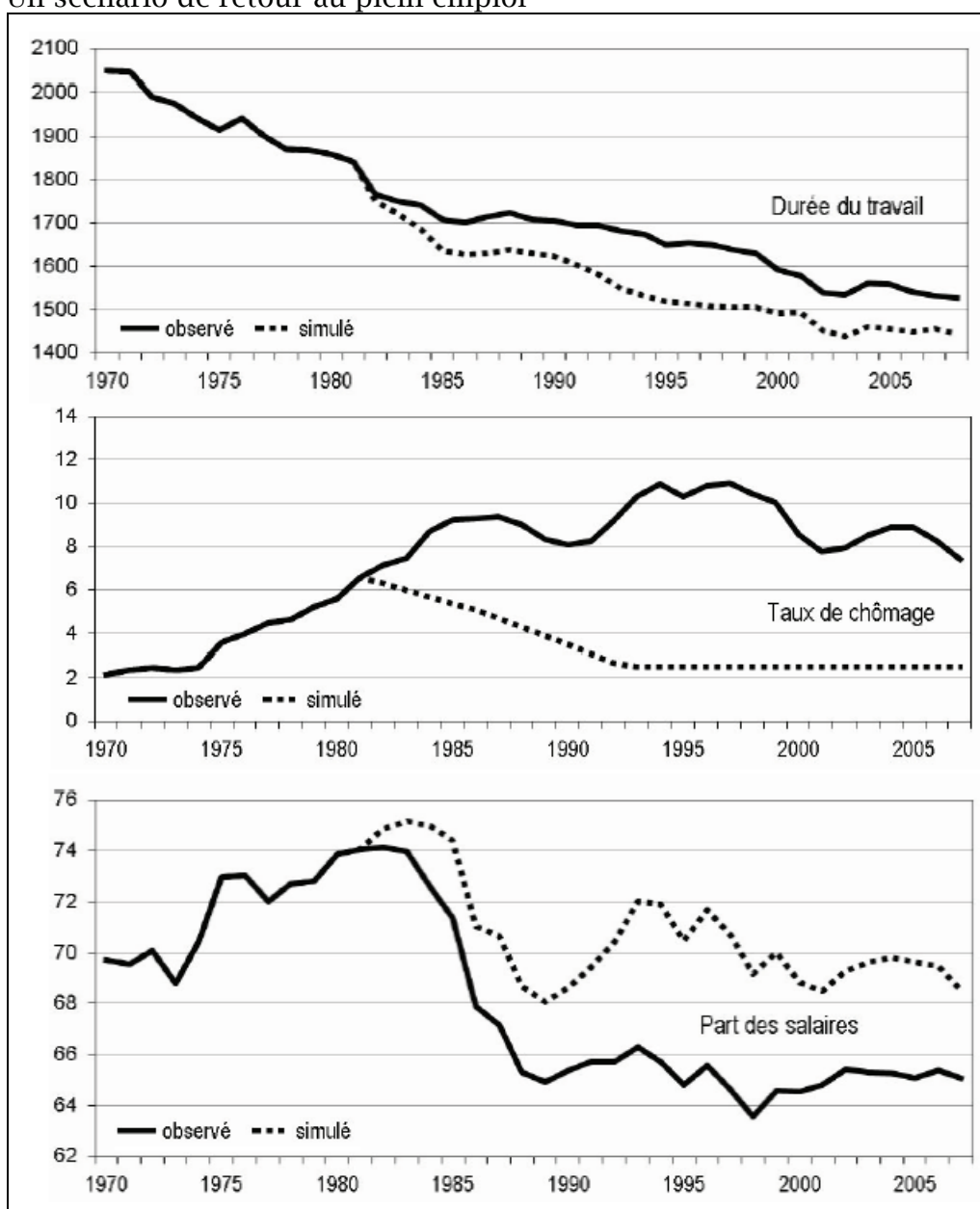
Ce récit s'articule autour de la rupture induite par la récession du milieu des années 1970. Son trait essentiel est le ralentissement brutal des gains de productivité et par suite de la croissance potentielle. Dès lors le régime de croissance qui prévalait jusque là est remis en cause avec ses deux propriétés : une répartition des revenus stable et un quasi plein emploi. La décennie qui suit est une phase transitoire d'ajustement au nouveau régime de croissance autorisé par cette progression de la productivité revenue sur sa tendance séculaire. Cet ajustement s'est réalisé autour d'un double décrochage : le taux de chômage a franchi une marche d'escalier et connaît depuis d'amples fluctuations sans se rapprocher significativement du plein emploi. La part des salaires a baissé puis s'est stabilisée à un niveau historiquement bas. Il y a évidemment une corrélation entre ces deux ruptures de tendance.

Pour illustrer ces enchaînements, on a construit un scénario alternatif qui n'est pas complètement « bouclé » mais qui a une certaine valeur heuristique (graphique 7). Il postule un retour progressif au quasi-plein emploi (un taux de chômage de 2,5 %) à partir de 1982. Ce résultat est obtenu grâce à une réduction de la durée du travail intégralement compensée par des créations d'emplois. En bout de course, la durée du travail simulée est inférieure de 5 % à la durée effective, mais c'est surtout le profil qui est différent, avec une baisse

plus prononcée dans les années 1980. En supposant un maintien des salaires mensuels, la part des salaires va donc être affectée. Par rapport au point haut de 1982, sa baisse va intervenir plus tardivement mais la stabilisation se fait à un niveau équivalent à celui des années de forte expansion. La leçon à tirer de cet exercice est que la durée du travail est la variable-clé articulant l'évolution de l'emploi et donc du chômage d'un côté, et le partage des revenus de l'autre.

Cette interprétation attribuant à la réduction de la durée du travail un rôle essentiel dans la dynamique de l'emploi s'appuie sur les créations record enregistrées lors du passage aux 35 heures, et en sens inverse sur la panne de l'emploi entre 2002 et 2005 qui s'accompagne d'une stabilisation de la durée du travail.

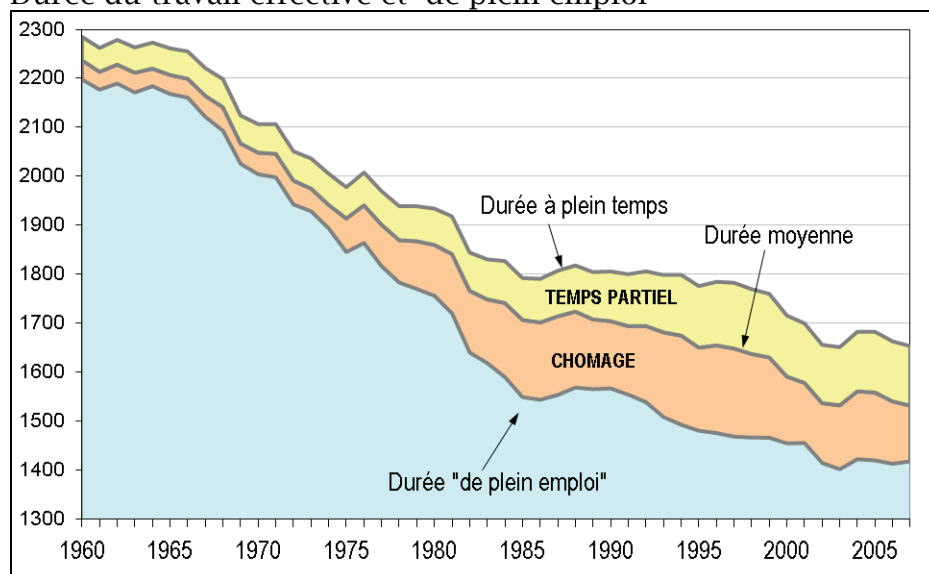
Graphique 7
Un scénario de retour au plein emploi



Elle s'oppose à une lecture faisant de la baisse du coût du travail le moteur des créations d'emploi. L'étude la plus rigoureuse¹ conclut à un effet modéré des mesures d'allégements de cotisations : en 1997, elles auraient accru 118 000 à 140 000 le nombre d'emplois peu qualifiés en 1997. Mais elles auraient aussi réduit les emplois qualifiés, de telle sorte que « l'effet net sur l'emploi total reste modéré avec 60 000 à 80 000 emplois supplémentaires en 1997 ». Durant la période d'instauration des 35 heures, le coût du travail a été à peu près maintenu constant, de telle sorte que le surcroît d'emplois créés au-delà d'une bonne conjoncture peut être imputé à la réduction du temps de travail.

Après tout, le chômage et le temps partiel sont aussi des formes de réduction du temps de travail. La durée du travail est donc toujours la variable d'ajustement entre offre et demande de travail, et la question n'est pas de savoir si elle baisse mais comment. Pour répondre à cette question, on peut construire une « durée du travail de plein emploi » en répartissant le nombre d'heures travaillées sur l'ensemble de la population active (voir annexe 2). En la comparant avec la durée moyenne et avec la durée moyenne des seuls emplois à plein temps, on peut évaluer la contribution du chômage et du temps partiel à l'ajustement sur le marché du travail (graphique 8).

Graphique 8
Durée du travail effective et de plein emploi



¹ Gafsi I., L'Horty Y., Mihoubi F., « Allégement du coût du travail et emploi peu qualifié : une réévaluation », in Méda D., Vennat F. (dir.), *Le travail non qualifié, permanences et paradoxes*, collection Recherches, La Découverte, 2004, <https://goo.gl/GUQBjR>. Pour une discussion des liens entre coût du travail et emploi, voir: Michel Husson, *Créer des emplois en baissant les salaires ?*, Les éditions du Croquant, 2015, <https://goo.gl/XKWs5s>

Petite arithmétique de la RTT : trois scénarios rétrospectifs

Les critiques de la réduction du temps de travail (RTT) n'ont pas de mots assez durs pour déconsidérer les règles de trois simplistes de ses partisans. Cette brève contribution assumera ce simplisme, avant de montrer quelles sont les conditions de fonctionnement de ces fameuses règles de trois et les enjeux réels des objections qui leur sont faites.

Supposons qu'à un moment donné, on répartisse le nombre total d'heures travaillées entre toutes celles et ceux qui ont ou cherchent un emploi - la population active. On obtient la durée du travail « de plein emploi ». Dans la réalité ce « volume » de travail est réparti de manière différente, puisque les chômeurs ont une durée du travail égale à zéro. Le rapport entre cette durée moyenne effective ainsi calculée et la durée du travail « de plein emploi » est égal au taux de chômage.

Le tableau ci-dessous donne les chiffres bruts pour 2014, où on mélange les salariés et les non salariés, ainsi que les emplois à temps plein ou à temps partiel.

Tableau 4

(1)	Volume de travail	40,2 milliards d'heures	
(2)	Emploi	27,7 millions de personnes	
(3)	Chômage	3 millions de personnes	
(4)	Population active	30,7 millions de personnes	(2)+(3)
(5)	Taux de chômage	9,8 %	(3)/(4)
(6)	Durée du travail effective	1451 heures par an	(1)/(2)
(7)	Durée du travail « de plein emploi »	1309 heures par an	(1)/(4)

Pour l'instant, il ne s'agit que de définitions comptables. Pour passer aux exercices de simulation, il faut faire trois hypothèses, qui consistent à considérer comme données le volume de travail, la population active et la productivité du travail est donnée. Ces hypothèses permettent de faire jouer une relation simple entre durée du travail et taux de chômage.

Variante 1. Et si on était passé à 35 heures en 1985 ?

Le programme de François Mitterrand prévoyait le passage aux 35 heures en 1985. Le 1er février 1982, le gouvernement de Pierre Mauroy décrète une cinquième semaine de congés payés et abaisse la durée légale du travail de 40 à 39 heures, ce qui revient à l'aligner sur la durée effective. Entre 1981 et 1986, la durée du travail baisse de près de 8 %. Mais le droite revient aux affaires en 1986 - c'est la « cohabitation » - et réussit à faire remonter quelque peu la durée du travail.

La variante consiste donc à postuler que la gauche aurait appliqué son programme (les 35 heures en 1985) et que la remontée opérée par la droite n'aurait pas eu lieu. La durée du travail aurait alors baissé de 10,8 % au lieu de 6,5 % sur l'ensemble du septennat 1981-1988, ce qui correspond à peu près au passage de 39 à 35 heures. A partir de 1988, on suppose que les variations de la durée du travail suivent son évolution observée.

Variante 2. Et si on était passé effectivement aux 35 heures en 2002 ?

Le passage à une durée légale de 35 heures s'est fait au cours du quinquennat de Lionel Jospin. Entre 1997 et 2002, la durée effective a ainsi baissé de 7 %, et l'emploi a augmenté de 10 %. La variante postule un plein effet du passage aux 35 heures, soit une baisse de 10% du temps de travail moyen. A partir de 2002, on suppose que les variations de la durée du travail suivent son évolution observée.

Variante 3. Et si la durée du travail avait suivi sa tendance historique à partir de 1997 ?

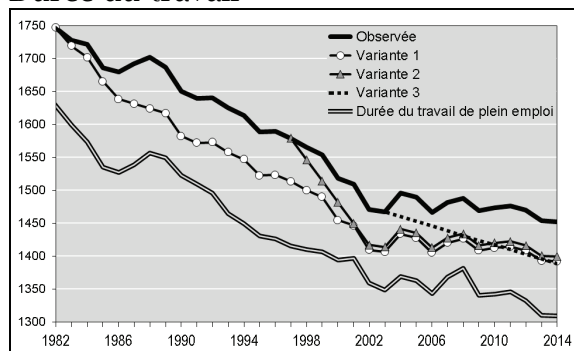
Le passage aux 35 heures a correspondu à une accélération par rapport à la tendance de long terme de réduction de la durée du travail (-0,7 % par entre 1950 et 2014). Mais la droite, de retour au pouvoir en 2002, a tout fait pour réduire cet écart : la durée du travail a pratiquement stagné depuis son retour aux affaires. Elle est aujourd'hui supérieure de 4,3 % à sa tendance historique.

Variante 1 : les 35 heures en 1985

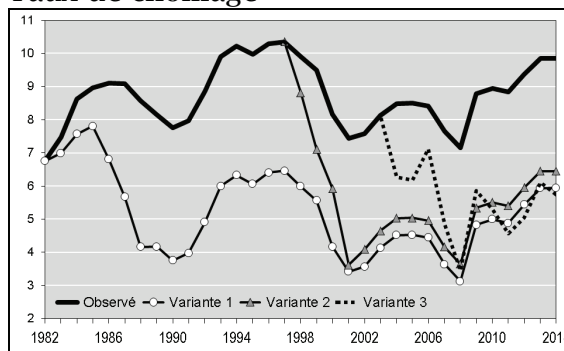
Variante 2 : les 35 heures (réelles) en 2002

Variante 3 : tendance historique à partir de 1997

Graphique 9
Durée du travail



Graphique 10
Taux de chômage



Le troisième scénario postule donc que la durée du travail aurait évolué selon sa tendance moyenne (-0,5 % par an) observée à partir de 1997. Elle aurait donc baissé moins vite entre 1997 et 2002, mais plus rapidement ensuite.

Les effets sur le taux de chômage sont alors les suivants :

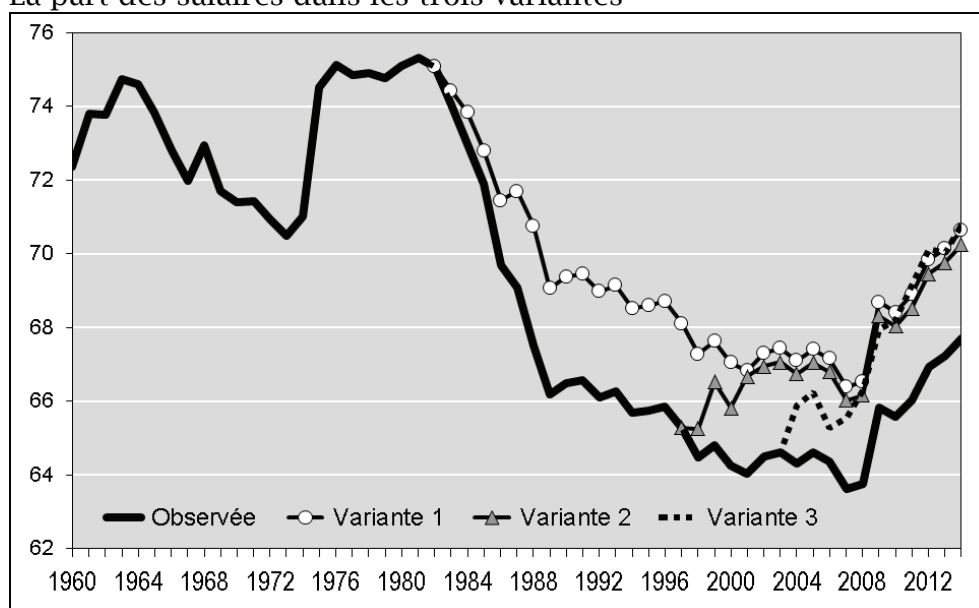
Variante 1. Le taux de chômage aurait décroché dans la simulation et évolué autour d'une moyenne de 5 %, alors qu'il a en réalité oscillé depuis 1988 autour de 9 %. Ce sont donc 4 points de chômage qui auraient pu être évités au cours des 25 dernières années. Les graphiques ci-dessous comparent les évolutions effective et simulée de la durée du travail et du taux de chômage.

Variante 2. Le scénario produit avec retard le même impact que la variante précédente : le taux de chômage baisse à moins de 5 %. Tout se passe en somme comme si ce scénario était un exercice de rattrapage du non-passage aux 35 heures en 1985.

Variante 3. Là encore, mais de manière plus heurtée, le taux de chômage baisse à un niveau inférieur : il aurait été de 6 % en 2014 au lieu de 10 %.

Dans chacune des variantes, la part des salaires est plus élevée, mais elle sans revenir au "pic" de 1982 : elle retrouve à peine son niveau des années 1960.

Graphique 11
La part des salaires dans les trois variantes



Les hypothèses en discussion

Rappelons ces trois hypothèses : 1. le volume de travail est donné ; 2. la population active est donnée ; 3. la productivité du travail est donnée. Elles suscitent *a priori* de nombreuses objections qui conduiraient à nier toute validité à ce type d'exercice. Ces objections ont été portées notamment par les économistes néo-libéraux opposés par principe à une politique de réduction du temps de travail.

1. Le volume de travail ne doit pas être considéré comme donné, et ce serait même un raisonnement « malthusien ». Mais, en pratique, il l'est à peu près : entre 1990 et 2014, il est passé de 39,4 à 40,2 milliards d'heures, soit une progression de seulement 2 % en 24 ans. En outre, il est resté à peu près constant - et a même légèrement progressé - entre 1997 et 2002, alors que tous les détracteurs de la RTT prédisaient un recul.

Ce constat peut s'interpréter en remarquant que le taux de croissance du volume de travail est la différence entre le taux de croissance du PIB et celui de la productivité horaire du travail. Or, il se trouve que sur longue période, le PIB et la productivité horaire tendent à augmenter au même taux, de telle sorte que le volume de travail tend à rester constant, ou à augmenter très modérément.

2. La deuxième objection est recevable : la population inactive n'est pas inerte. Elle peut par exemple augmenter quand le marché du travail va mieux : des personnes vont en effet essayer de trouver un emploi, alors qu'elles y renoncent quand le taux de chômage augmente. C'est ce que les économistes appellent « effet de flexion » (voir annexe 3).

Il faudrait donc, en toute rigueur, modifier le modèle. La prise en compte de cet « effet de flexion » réduirait à court terme l'impact de la réduction du temps de travail, mais cet effet s'estomperait par construction à moyen terme.

3. La troisième objection (la productivité du travail est donnée) se combine avec la première, et s'appuie sur deux raisonnements. La réduction de la durée du travail sans perte de salaire ferait monter le « coût du travail » et aurait, via cette perte de compétitivité, un impact négatif sur le niveau d'activité et donc sur l'emploi. Ou bien, des gains de productivité réduiraient l'effet sur l'emploi.

Un choix de société, une question politique

Ces deux dernières objections permettent de souligner que l'exercice présenté ne relève pas de l'économie « pure » mais pose des questions politiques. L'argument de la compétitivité suppose implicitement que l'on ne touche pas à la partie du profit qui va aux dividendes. Or, celle-ci est précisément la contrepartie d'une baisse de la durée du travail insuffisante, et donc du chômage. Vouloir baisser ce dernier sans remettre en cause la ponction actionnariale n'est donc pas cohérent. La création d'emplois par réduction du temps de travail, et sans perte de salaire, augmente évidemment la masse salariale ; mais celle-ci peut être parfaitement compensée par une baisse des dividendes distribués aux actionnaires.

Quant à l'argument sur la productivité, il est exact : si la baisse de la durée du travail est compensée par une intensification du travail, alors il est vrai que l'effet sur l'emploi en est réduit d'autant. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé durant le passage aux 35 heures : une partie de l'effet de la réduction du temps de travail a été gommée par diverses formes d'intensification du travail.

La conclusion sur ce point est que la RTT doit se faire « avec embauches compensatoires » : 10 % de baisse du temps de travail = 10 % d'emplois en plus (et même 11,1 % en raison des lois de l'arithmétique !). Cette remarque permet de souligner que l'une des conditions de réussite, sans doute même la plus importante, est le contrôle exercé par les salariés sur les modalités de la réduction du temps de travail.

Annexes

1. PIB et productivité horaire

La productivité horaire (PRODH) se calcule en rapportant le PIB au nombre d'heures travaillées (VOL). On a donc $PRODH=PIB/VOL$. Il est alors facile d'en déduire que : $VOL=PIB/PRODH$, soit en notant tx les taux de croissance : $txVOL=txPIB - txPRODH$.

2. durée du travail de plein emploi et taux de chômage

Soit N l'emploi, VOL le nombre total d'heures de travail, CHO le chômage et POPAC la population active. La durée du travail moyenne se calcule selon : $DAT=VOL/N$

La durée du travail de plein emplois se calcule selon : $DATPE=VOL/POPAC$

Si l'on tient compte du fait que $POPAC=N+CHO$, le ratio $DATPE/DAT$ peut s'écrire : $DATPE/DAT=N/POPAC=1-TCHO$ avec $TCHO=CHO/POPAC$

Il vient donc :

$$TCHO=(DAT-DATPE)/DAT$$

3. l'effet de flexion

La population active (POPAC) est par définition la somme de l'emploi (N) et du chômage (CHO). En variations (Δ), on a donc bien :

$$\Delta CHO=\Delta POPAC-\Delta N.$$

Mais si l'augmentation de l'emploi (par exemple $\Delta N=10$) induit une augmentation de la population active (par exemple $\Delta POPAC=5$), alors la baisse du chômage (ΔCHO) est de 5, donc inférieure aux créations d'emplois.